

# COMMUNE HELPERKNAPP

## Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Séance du 12 mai 2022

**Présents :** M. Frank Conrad, bourgmestre,  
MM. Joske Vosman, Jean-Claude Bisenius, Henri Noesen, échevins

Absent(s) : /

Point de l'ordre du jour : 3

**OBJET : Règlement de circulation temporaire / 'Nopeschfest' Schlassuecht à Hollenfels**

### Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques

Vu le règlement de circulation modifié de la commune de Boevange/Attert du 05.03.2008, approuvé par le Ministre des Transports le 18 juin 2008

Constatant qu'il y a une urgence et vu la demande introduite par la propriétaire Mme Krieps-Bosi de Hollenfels en date du 9.05.22

Considérant qu'il faudra réglementer temporairement la circulation afin de garantir la sécurité de tous les usagers de la voie publique dans le cadre de la manifestation 'Nopeschfest' dans la rue Schlassuecht à Hollenfels

### décide unanimement

- Art. 1.- Du dimanche 5 juin 2022 au lundi 6 juin 2022, toute circulation sera interdite dans la rue Schlassuecht à Hollenfels.
- Art. 2.- La présente réglementation sera signalée en conformité avec les prescriptions du Code de la route.
- Art. 3.- Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.
- Art. 4.- Le présent règlement sera publié par affichage dans la commune.

Suivent les signatures.  
Pour expédition conforme.  
Tuntange, le 12 mai 2022

Le Bourgmestre,  
Frank Conrad

Le Secrétaire communal,  
Jeff Scheidweiler

